

des doutes au sujet de l'honnêteté de son ami, elle l'aurait suivi à distance jusqu'à l'hôtel de Ville, où, dissimulée dans une porte voisine, elle l'aurait vu entrer dans le bureau du chef, puis s'assortir au bout d'une demi-heure, et l'aurait encore suivi au retour jusqu'à sa maison, où elle l'aurait fouillé (jusqu'à dans ses chaussures) pour se convaincre qu'il n'avait plus d'argent sur lui et l'aurait bien remis au chef. Cette conviction acquise, elle confia de nouveau à Juneau une autre somme de \$200 en juillet, et cette fois, ne crut pas nécessaire de le suivre. Elle affirmait et jure plusieurs fois, au cours de son témoignage, que ces deux derniers paiements ont été faits le premier juin et le premier juillet. Elle est positive quant aux dates. N'ayant pas envoyé d'argent au commencement d'août, elle dit avoir été arrêtée le dix de ce mois et condamnée le onze à un mois de prison. Elle serait donc sortie de prison le onze septembre. Cependant, au sujet des bouteilles de champagne, elle dit, dans la première partie de son témoignage, qu'elle les a envoyées au chef à la fin d'août, après être sortie de prison, et à la fin de son témoignage, elle affirme que l'envoi du champagne aurait eu lieu "un mois après sa sortie de prison," ce qui reporterait l'envoi au onze octobre. Or, la constatation officielle est qu'elle fut condamnée à l'emprisonnement d'un mois le 14 juillet et non le 11 août. Elle n'a donc pas été arrêtée parce qu'elle aurait négligé de payer au chef ses \$200 d'usage au premier août! Parent-Duchateau avait bien raison.

Cette femme affirme, sur transcriptions, n'avoir été condamnée que trois fois. Or, les dossiers de la cour, pour 1902 et 1903 seulement, constatent qu'elle a subi six condamnations, comme suit, 15 avril, 4 juin, et 14 juillet 1902, et 4 février, 21 mars, et 19 août, 1903.

Ces contradictions palpables suffisent pour faire apprécier à sa juste valeur le témoignage de cette femme. Relativement à l'envoi des bouteilles de champagne, Marie Desjardins jure avoir remis ces bouteilles, achetées par elle-même, à Thomas Poitras, le successeur de Juneau dans ses bonnes grâces; Albert Poitras était présent.

Foisy aurait écrit sur une carte les mots: "avec les compliments de Marie Desjardins" puis tous deux, Foisy et Poitras, seraient partis pour l'hôtel de Ville, chargés du paquet des six bouteilles destinées au chef Legault.

"Une jeune fille, dit-elle, s'était empoisonnée dans ma maison, et je croyais d'être arrêtée de nouveau." Les deux commissaires seraient revenus au bout d'un certain temps, Poitras disant avoir remis lui-même les bouteilles au chef, et Foisy l'aurait attendu dans l'anti-chambre.

Les paiements allégués avoir été faits par Juneau ne sont aucunement prouvés et sont emphatiquement niés par l'accusé. Juneau, qui était tailleur à Montréal, (mais plutôt libertain de profession), paraît avoir ensuite transporté ses pénales à Québec, où il a résidé quelque temps, puis avoir enfin laissé le pays, et aux dernières nouvelles, il était à Greenfield, Mass., E. U.

Legault lui aurait écrit, dès avant l'enquête, pour lui demander de venir à Montréal ou d'envoyer une déclaration assermentée. La lettre serait restée sans réponse. Un détective même se serait rendu auprès de Juneau, de la part de la Cité de Montréal, et sa démarche n'aurait pas eu de succès. Quoiqu'il en soit, Juneau n'a pu être produit. C'était à la partie accusatrice qu'il incombait de le faire entendre. Ne l'ayant pas fait, la Cité et ceux qui sont responsables de l'accusation ne peuvent s'étonner de voir s'écrouler tout l'échafaudage érigé par cette partie du témoignage de Marie Desjardins qui a rapport aux prétendus paiements de mai, juin et juillet 1902, dont elle n'a pas eu connaissance elle-même, d'après ses propres affirmations.

Legault a n'é ces paiements sous serment. Il admet avoir vu Marie Desjardins deux fois à son bureau. La première visite de cette femme était à propos d'un avis qu'elle avait reçu d'avoir à fermer sa maison; elle venait solliciter un délai de quelques jours qui lui fut accordé. En sortant du bureau, elle aurait offert un billet de banque au chef, qui l'aurait mise à la porte en lui disant: "Vous êtes folle, madame, si vous voulez vous faire arrêter, c'est le bon moyen." Lors de sa deuxième visite, comme le chef était occupé avec d'autres personnes, il lui a demandé vivement ce qu'elle voulait, et comme elle ne s'empressait pas de répondre, il lui a dit de sortir, et en étant reconduite par lui à

time, having doubts as to the honesty of her friend, she followed him at a distance as far as the City Hall, where, hidden in a door close by, she saw him entering the office of the Chief; that he came out half an hour after and that she again followed him up to her house, where she searched him (even to his boots) in order to be convinced that he no longer had the money on him and had actually delivered it to the Chief. After having acquired this conviction, she again handed to Juneau a further sum of \$20, in July, and this time, she did not deem it necessary to follow him. She repeatedly asserts and swears, in her evidence, that the two latter payments were effected on the 1st June and the 1st July. She is positive as to the dates. Not having sent any money at the beginning of August, she states that she was arrested on the 10th of that month and condemned, on the 11th, to one month's imprisonment. It would therefore appear that she came out of jail on the 11th September. However, in connection with the bottles of champagne, she says, in the first part of the evidence, that she sent them to the Chief at the end of August after coming out of jail, and at the end of her deposition she asserts that the champagne was sent "one month after she was released from jail", so that the bottles would have been delivered on the 11th October. Now, it has been officially ascertained that she was condemned to one month's imprisonment on the 14th July, and not on the 11th August. Therefore, she was not arrested because she had failed to pay to the Chief the customary \$20 on the 1st August!—Parent-Duchateau was quite right.

This woman asserts, in cross-examination, that she was condemned only three times. Now, the records of the Court, for 1902 and 1903, show that she was condemned six times, as follows: 15th April, 4th June, and 14th July 1902, and 4th February, 21st March and 19th August 1903.

These palpable contradictions are sufficient to show what credence may be given to this woman's evidence. With reference to the bottles of champagne, Marie Desjardins swears that she handed the bottles, purchased by herself, to Thomas Foisy, Juneau's successor in her good graces. Albert Poitras was present.

She alleges that Poitras wrote on a card the words "With Marie Desjardins' compliments," and then both of them, Foisy and Poitras, proceeded to the City hall, with the 6 bottles which were to be delivered to Chief Legault.

"A young girl, she says, had poisoned herself in my house and I thought I would be again arrested." The two errand-men returned a short time after, Poitras stating that he had personally delivered the bottle to the Chief, and Foisy asserting that he had waited for him in the ante-chamber.

The payments alleged to have been made by Juneau are in no wise proved and are emphatically denied by the accused party. Juneau, who was a tailor in Montreal (but rather a liberty-bell by profession), seems to have subsequently moved to Québec, where he resided for some time, and to have afterwards left the country, and according to the last reports, he was in Greenfield, Mass., U.S.A.

It would appear that Legault wrote to him, before the investigation was held, asking him to come to Montreal or to send a sworn declaration. He did not reply. A detective was even sent, on behalf of the City of Montreal, to induce Juneau, to come and give evidence, but his mission was not successful. Be that as it may, Juneau could not be heard. It was for the prosecution to bring him before the Court. Not having done so, the City and those who are responsible for the accusation must not be surprised if they set aside that part of Marie Desjardins' evidence relating to alleged payments of May, June and July 1902, of which she had no personal knowledge, according to her own statements.

Legault has denied these payments under oath. He admits having seen Marie Desjardins twice in his office. The first visit of this woman was in connection with a notification she had received to close her house; she came to ask for a delay, which was granted to her. When leaving the office, she offered a bank note to the Chief, who turned her out of doors, saying to her: "Madam, you are crazy; if you want to be arrested, you are just taking the means to attain that end." On her second visit, as the Chief was engaged with other persons, he asked her what she wanted and as she would not hasten to reply, he told her to go out, and accompanied by him to the door, she again offered him a bank note,